

## **Compte rendu réunion CSR du 06/03/2024 à CAEN**

**Absents excusés** : DRUDI Bernard, CHATRY Jérôme, FORGET Jean, AZE Didier, BOUILLIE Lionel.

**Présents** : DUPUY Marc, CANUET Jacques, CHRETIEN Daniel, ANTOINE Philippe, LESEUR Gérard, DAHIREL Laurent, POIGNIE Adrien, DESPY Jean.

**Invité** : BERTHELIN Pascal.

**Début de séance : 18h00**

### **1- Informations diverses sur compétitions en cours ou passées :**

**-Championnat par équipes** : On rappelle la décision du CDL, suite à l'appel des deux clubs eurois « forfaits » en journée 13 (pas de déplacements en raison des conditions climatiques) d'accorder le report de rencontre.

**-Tournoi de Ouistreham** : La Fédération a homologué le tournoi de Ouistreham, le 09 Mai 2024, alors que la CSR avait mis un avis défavorable. A cette date, les finales régionales par classement sont programmées. La CSR a demandé au club d'intégrer à son règlement une clause stipulant que les joueurs qualifiés à ces finales régionales ne seraient pas autorisés à disputer ce tournoi. Le club n'ayant pas souhaité cette demande, la CSR avait donc émis un avis défavorable (le même cas s'était présenté en CD50, pour la même épreuve au niveau départemental, un club du département avait fait une demande de tournoi, le CD et la ligue avait également mis des avis défavorables, mais la fédé a pour cette compétition refusé l'homologation. Il a donc été convenu qu'un courrier serait adressé à la fédération afin d'avoir quelques explications pour ces deux décisions différentes.

### **2- Règlements sportifs pour compétitions 2024-2025 :**

Un point sur chaque compétition a été fait et des propositions de modifications ont été apportées pour toutes les compétitions sportives de l'échelon régional :

**-Top Normandie** : le constat fait par le CTR, Pascal Berthelin sur cette compétition indique que des catégories concernées (Juniors, Cadets) ne sont plus attirées par cette épreuve. Ces tranches d'âges préfèrent se déplacer désormais sur des tournois de clubs plutôt que d'y participer. Pour cela, le souhait des équipes techniques est d'organiser cette compétition sur des catégories plus jeunes, à savoir, Poussins, Benjamins, Minimes.

**-Championnat de Normandie** : suite à cette première édition 2023-2024, des problèmes ont été constatés. Tout d'abord, il faut revoir les modalités de règlement pour les catégories. Il y a eu par exemple un gros raté pour la division « Poussines » où trop peu de parties ont été proposées. De même, l'élaboration des listes a été difficile et tardive à réaliser avec les forfaits très nombreux. On regrette également que des joueurs aient volontairement annuler leur participation dans leur catégorie d'âge respectif pour jouer uniquement dans la catégorie d'âge supérieure.

Pour cela, plusieurs axes et pistes ont été abordées. Tout d'abord, il faut définir la priorité que nous souhaitons pour cette compétition : il serait peut-être judicieux de proposer une compétition plus « élite » (dans ce cas, diminuer le nombre de participants par tableaux, limiter un seul tableau par participant, ne plus tenir compte des « qualifiés départementaux » mais se baser sur les meilleurs classés régionaux...). Nous allons échanger avec les départements pour prendre leur ressenti et reviendrons sur ce règlement. A été également abordé, pour cette compétition le fait de ne plus avoir une des deux places qualificatives en jeu mais plutôt les deux places !

Enfin, il faudra voir les obligations de fournir des arbitres pour cette compétition ; dans l'état actuel, un arbitre est demandé pour chaque association mais rien n'est prévu en « sanction » si personne ne remplit cette fonction, donc pas mal de club n'ont joué le jeu !

-Qualifications aux France Corps : pas de modification à apporter étant donné que cette compétition est fédérale, il s'agit uniquement d'un échelon régional. Le responsable de l'épreuve Daniel Chrétien demande par contre la possibilité d'avoir des récompenses pour les podiums à cette épreuve et informe qu'il y a certainement un dysfonctionnement de SPID dans la gestion des licences « corps ».

-Journée qualificative France Vétérans : Didier Aze nous avait informé de ne pas souhaiter apporter de modifications au règlement modifié la saison passée. Les retours sur cette édition 2024 sont très positifs. Les participants ont apprécié l'organisation d'un tournoi de double pour l'après midi et l'organisation des tableaux (et même pour les catégories avec peu d'inscrits). Didier félicite également le travail de l'équipe de juge arbitre (Adrien POIGNIE et Galvin BRETON).

-Coupe Nationale Vétérans échelon régional : pas de modification.

-Critérium fédéral : nous avons listé les remarques récurrentes négatives, formulées par les acteurs de cette compétition :

\*la journée régionale pour les jeunes le **dimanche**

\*la séparation **garçons et filles sur des lieux différents**

\*le **site de l'épreuve excentré**, exemples Saint Hilaire et Ducey

Afin d'analyser ces retours et d'étudier des axes d'amélioration, le responsable de l'épreuve Adrien POIGNIE, propose la constitution d'un groupe de travail pour peut-être se rapprocher directement des joueurs ou autres acteurs pour faire un bilan de ces « mécontentements ».

En fin d'intervention, Adrien POIGNIE annoncera qu'il ne poursuivra pas dans cette fonction de responsable « critères » la saison prochaine mais qu'il se tiendra à disposition de son(sa) successeur pour guider dans cette fonction.

-Finales régionales par classement : suite aux difficultés qu'engendrent cette compétition tant par le nombre de qualifiés (besoin d'une salle de 32 tables) que par le nombre très élevé de repêchage à effectuer, le responsable de l'épreuve Marc DUPUY, propose une diminution du nombre de d'inscrits par tableaux. Ainsi, nous passerons de 48 qualifiés par tableaux à 36 qualifiés par tableaux. De plus, pour les modalités de participation, les 4 premiers de chaque département seront automatiquement qualifiés.

Dans chaque tableau Messieurs, ~~48~~ 36 joueurs sont qualifiés de la manière suivante :

- ~~3~~ 4 premiers des finales par département.
- **les ~~33~~ 16 joueurs supplémentaires seront déterminés en fonction du nombre de participants, pour chaque tableau, par département.**
- si un tableau n'est pas organisé par un département en raison d'un nombre d'inscrits inférieur ou égal à **3**, les joueurs inscrits à cet échelon départemental seront qualifiés.
- si un département n'a pas ~~3~~ 4 qualifiés, le tableau est complété par des joueurs des autres départements en fonction du nombre **de participants** à l'échelon départemental.

-Grand Prix Jeunes Crédit Agricole : pas de modifications souhaitées.

-Championnat par équipes : plusieurs modifications sont souhaitées pour la saison prochaine.

Tout d'abord, nous constatons un grand nombre de forfait de joueurs, une fois que le score de la rencontre est acquis pour une des équipes. Pour cela, la CSR souhaite intégrer et appliquer pour la saison à venir une règle fédérale (qui n'était pas jusqu'alors appliquée au niveau régional) :

**Article 14 – Gestion des blessures et des forfaits :**

**Quand deux joueurs sont dans l'aire de jeu, il y a transfert de points entre les deux joueurs, que la partie aille ou non à son terme (c'est-à-dire notamment en cas d'abandon au cours de la partie)**

**(\* ) Quand un des deux joueurs ne se présente pas dans l'aire de jeu, il perd les points qu'il aurait dû perdre s'il avait participé et perdu cette partie. Son adversaire n'est pas crédité des points qu'il aurait pu gagner. Ceci ne concerne que la première partie non jouée, s'il s'agit d'une partie de simple.**

**\* : Cependant, si le joueur « blessé » fourni à la Commission Sportive Régionale (Inttsportive@orange.fr), dans les 72h suivant la rencontre, un certificat médical précisant l'impossibilité du joueur blessé à poursuivre la rencontre, alors la perte de ces points ne sera pas appliquée !**

De plus, comme annoncé lors de l'AG de Ligue au mois de Septembre 2023, l'utilisation du logiciel GIRPE sera obligatoire pour toutes les rencontres. Pour cela, il sera ajouté au règlement actuel :

**Article 16 – Utilisation de GIRPE :**

**Au niveau pré national et régional, l'utilisation de GIRPE est obligatoire.**

**Le juge-arbitre doit utiliser GIRPE avec une version actualisée sur un ordinateur, relié à une imprimante, fourni par le club avec la rencontre préparée en amont par le club recevant dans GIRPE.**

**A minima, le juge arbitre doit avoir accès à l'ordinateur avant le début de la rencontre, pour saisir les équipes et pour éditer la feuille de rencontre et les fiches de partie ainsi qu'à la fin de rencontre, pour remplir la feuille de rencontre.**

**Durant ou à la fin de la rencontre, le juge-arbitre saisit dans GIRPE tous les incidents, cartons, réserves, réclamations, arbitres... Les deux capitaines et le juge-arbitre apposent leurs signatures attestant ainsi la conformité des résultats inscrits et des présences des arbitres (cf article II.106 des règlements sportifs).**

A l'issue de la rencontre, après signature des deux capitaines et du juge-arbitre au recto et au verso de la feuille de rencontre, une édition recto-verso de la feuille de rencontre est remise au capitaine de l'équipe adverse, une est remise au capitaine de l'équipe recevant et une conservée par le juge-arbitre.

Article 17 –Transmission des résultats :

**La feuille de rencontre gérée avec GIRPE, est remontée dans SPID par le responsable du club recevant.**

Il doit s'assurer dans « Mon espace Club » - Sportif – Epreuve par équipes – Consultation d'épreuves – que le fichier PDF est bien remonté.

Si ce n'est pas le cas, il faut remonter à nouveau le résultat.

Si, pour des raisons techniques, la remontée de la feuille n'est pas possible avant dimanche 20h, suivant la rencontre, le club adresse le classeur « rpe » à l'adresse mail, [innt sportive@orange.fr](mailto:innt sportive@orange.fr) afin que cette feuille soit remontée dans SPID.

### 3- Calendrier sportif 2024-2025 :

Suite à la parution du calendrier fédéral, nous avons travaillé sur l'élaboration du calendrier régional (voir fichier joint).

Fin de réunion à 19h45.